

ÉDITION 2017-2018

LA FABRIQUE ÉLECTRO

*sacem***F**
Société des Auteurs,
Compositeurs et
Éditeurs de Musique

MUSIQUE ÉLECTRONIQUE
ET DROIT D'AUTEUR :
LE GUIDE
PÉDAGOGIQUE

SOCIÉTÉ DES AUTEURS, COMPOSITEURS
ET ÉDITEURS DE MUSIQUE

*sacem***F**
Université

- 
- 4 // D'où viennent les musiques ?
Qu'est-ce que le droit d'auteur ?
 - 5 // Une petite histoire du droit d'auteur
 - 6 // Qu'est-ce que la Sacem ?
 - 8 // Panorama des musiques électroniques
 - 9 // On les écoute où ?
 - 10 // La création, le modèle du sampling et du remix
 - 11 // Qu'est-ce qu'un DJ ?
 - 12 // Typologie des créateurs
 - 13 // Ressources pédagogiques

LA MUSIQUE EST PARTOUT DANS NOS VIES

Nous l'écoutons sur nos baladeurs numériques, nos téléphones portables, dans nos voitures, à la maison sur nos chaînes Hi-Fi, à la télévision, à la radio, sur Internet mais aussi dans les magasins quand nous faisons nos courses, dans les fêtes chez des amis, aux spectacles et bien sûr en concert ou en festival.

LE SAVIEZ-VOUS ?

À votre avis combien de Français déclarent écouter de la musique ?

- 78 %
- 99 %
- 100 %

Réponse : 99 % des français disent écouter de la musique, dont 86 % chaque jour, et pour une durée moyenne de 2h25 par jour (sondage IPSOS MediaTC pour Spré/Sacem, 2014).

Combien de Français pratiquent la musique ou le chant en amateur

- 40 %
- 10 %
- 20 %

Réponse : 20 % des français disent pratiquer un instrument ou le chant en amateur (ministère de la Culture et de la Communication).

D'OÙ VIENNENT LES MUSIQUES QUE NOUS ÉCOUTONS ET QUE NOUS ENTENDONS AUTOUR DE NOUS ?

Au départ, comme pour toute création artistique (un livre, une peinture...), la musique est une idée.

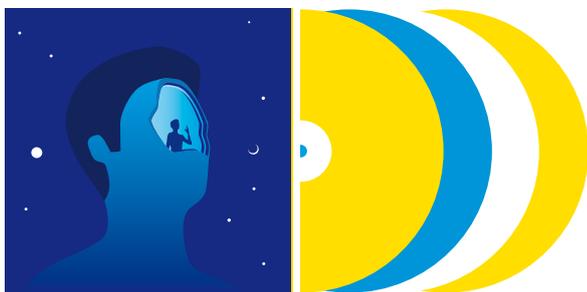
Le compositeur/la compositrice va transformer cette idée, cette mélodie qui lui trotte dans la tête, en une création concrète, réelle, soit en écrivant des notes sur une portée, soit en composant directement sur un instrument (sur un ordinateur ou sur des instruments traditionnels).

L'auteur/e est la personne qui va écrire des paroles pour cette composition musicale, s'il s'agit d'un chant ou d'une chanson.

Le compositeur et l'auteur sont des créateurs : ils donnent naissance de manière concrète à ce qui n'était avant qu'une idée, ils lui donnent une forme précise et personnelle, qui reflète leur personnalité.

Ils sont les « parents » de l'œuvre musicale et c'est pour cela qu'ils ont des « droits » sur leur création : **des droits d'auteur**.

C'est à partir de leur création qu'un jour, peut-être, nous entendrons cette musique ou chanson à la radio ou jouée en concert.



Petit travail pratique : l'originalité

Les idées appartiennent à tout le monde. Mais chacun d'entre nous leur donne vie avec sa propre sensibilité. Pour réaliser cela, il suffit de demander aux élèves de faire un dessin ou d'écrire un poème sur un même thème : « la musique » par exemple, ou « la protection de la nature », ou même un thème très précis. Chaque enfant produira une œuvre qui lui sera personnelle à partir d'un thème commun : **c'est cela, l'originalité qui est reconnue et protégée par le droit d'auteur, l'empreinte de sa personnalité...**

Le droit d'auteur a deux aspects

1) Le droit moral

Reconnaissance de la **paternité** de l'œuvre, respect de **l'intégrité de l'œuvre**. Le droit moral est attaché à la personne de l'auteur, il est **perpétuel, inaliénable et imprescriptible**. **De son vivant, seul l'auteur peut exercer son droit moral.**

2) Le droit patrimonial

Seuls les auteurs peuvent décider **d'autoriser** l'exploitation de leurs œuvres via leur **représentation** au public ou leur reproduction (sur un support comme le CD par exemple). En contrepartie de l'utilisation de leur œuvre les auteurs touchent une **rémunération**. L'auteur peut décider de confier la gestion de ses droits patrimoniaux à une société de **gestion collective** comme la Sacem.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le droit d'auteur est un Droit de l'Homme !

Article 27 alinéa 2 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : « Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur. »

UNE PETITE HISTOIRE DU DROIT D'AUTEUR

Avant la Révolution française, le créateur dépendait de ses mécènes

Jusqu'à la Révolution française, les créateurs vivent grâce aux soutiens de leurs mécènes, qui sont des personnes riches (les nobles, les rois, ou bien l'Église) qui peuvent subventionner leurs œuvres ou leur offrir des emplois. Leurs œuvres ne leur appartenaient pas, mais appartenait à ceux qui les payaient ; les mécènes. Surtout, les créateurs n'étaient ni libres, ni indépendants, car ils devaient éviter de « fâcher » leurs mécènes sous peine de se voir « couper les vivres ».

Exemples de mécènes et leurs créateurs :

- le roi François 1^{er} amena Léonard de Vinci au Clos Lucé (Amboise) en 1516 ;
- Laurent de Médicis soutenait le peintre Botticelli en Italie ;
- le Prince-archevêque de Salzbourg Colloredo employait Mozart à Vienne et le noble Nicolas Fouquet offrait une pension à l'écrivain Pierre Corneille...

Le droit d'auteur, une création révolutionnaire

Avec les lois du 13-19 janvier 1791 et du 19-24 juillet 1793, le créateur est reconnu propriétaire exclusif de son œuvre et a le droit d'en disposer comme il le veut. Fini les mécènes et autres commanditaires qu'il faut satisfaire et à qui il faut faire des courbettes : les créateurs peuvent travailler librement, puisque leur revenu est lié à leurs droits d'auteur ! Ils sont libres et indépendants : c'est une des conditions pour que la **liberté d'expression** existe.

Ces lois voient le jour grâce à la lutte sans faille d'un auteur de théâtre, **Pierre Augustin Caron de Beaumarchais**, qui depuis 1777 défendait le droit des auteurs face à la puissance sans contrôle des acteurs de la Comédie Française, qui utilisaient les œuvres des auteurs sans nécessairement les payer ou les payer justement.

Les créateurs s'organisent

Avant le XIX^e siècle, les endroits où la musique était jouée étaient assez peu nombreux : les opéras, quelques théâtres, quelques lieux de concert. La musique était aussi un passe-temps privé : on chantait et on jouait du piano ou de l'accordéon dans le cercle de famille, à l'occasion des fêtes ou de dîners. Bien sûr, il n'y avait ni radio, ni télévision, ni Internet ! Dans ces conditions, les créateurs de musique pouvaient – seuls ou avec leurs éditeurs – suivre où leurs œuvres étaient jouées et recueillir leurs paiements de droits d'auteur. Cela change au XIX^e siècle, moment où les « cafés-concerts » et les « music-halls » se multiplient dans les villes et les banlieues, pour répondre à la demande de loisirs des classes populaires et moyennes en plein développement. Pour les créateurs de musique, c'est très positif : leur musique va être jouée et chantée dans de plus en plus d'endroits, et toucher un public de plus en plus nombreux. Mais c'est aussi très compliqué : comment savoir quels établissements utilisent leurs musiques, et comment se faire payer des droits d'auteur ?

C'est alors qu'éclate l'incident du café des Ambassadeurs...

En 1847, trois auteurs et compositeurs de musique, Ernest Bourget, Paul Henrion et Victor Parizot, sont attablés au café-concert les Ambassadeurs, situé sur les Champs-Élysées. En partant, ils refusent de payer leurs consommations car le propriétaire du café-concert fait jouer leurs musiques, mais sans leur verser de droits d'auteur. Soutenus par l'éditeur Jules Colombier, les créateurs intentent des procès contre le cafetier, qu'ils gagnent tous.



ERNEST BOURGET
Auteur

PAUL HENRION
Compositeur

VICTOR PARIZOT
Compositeur

JULES COLOMBIER
Éditeur

Forts de la reconnaissance de leurs droits, les quatre hommes vont décider de créer une société dont le rôle sera de représenter les créateurs, et d'aller collecter leurs droits partout où leur musique est jouée. C'est l'acte de naissance de la Société des Auteurs Compositeurs et Éditeurs de Musique (Sacem) qui est créée le **28 février 1851**.

QU'EST-CE QUE LA SACEM ?

La coopérative des créateurs : l'union fait la force

La Sacem fonctionne sur le même principe qu'une coopérative agricole.

Les agriculteurs se réunissent dans une coopérative pour mettre en commun leurs récoltes et avoir un meilleur pouvoir de négociation avec les magasins, les créateurs se rassemblent au sein de la Sacem pour cumuler leurs répertoires et avoir un meilleur pouvoir de négociation avec les utilisateurs de leur musique.

Individuellement, en effet, même le plus connu des créateurs ne peut pas négocier seul... quand il s'agit de négocier ses droits avec des utilisateurs nombreux (tous les lieux publics utilisant de la musique) et/ou puissants (médias, sites Internet...).

En France et dans le monde la Sacem représente plus de 161 170 membres



19 650 membres
de nationalités étrangères



4 200
nouveaux membres par an



166
nationalités



155 260
créateurs



5 910
éditeurs

...et plus de 118 millions d'œuvres du répertoire mondial

+ d'1,8 million d'œuvres nouvelles sont déposées à la Sacem chaque année.

Le travail de la Sacem

La mission de la Sacem est de représenter ses membres. Quand quelqu'un veut utiliser de la musique dans un cadre public, la Sacem lui donne l'autorisation en échange du paiement des droits pour les auteurs.

Ensuite, la Sacem redistribue les droits aux créateurs (et éditeurs) dont les œuvres ont été utilisées et diffusées.

La Sacem collecte des droits d'auteur partout où les œuvres sont diffusées



Médias, audiovisuels, câble, satellite, ADSL



International



Copie privée



Concerts, spectacles, musique de sonorisation, discothèques, cinéma



Supports physiques



Internet

LE SAVIEZ-VOUS ?

On paye des droits d'auteur uniquement quand les œuvres sont utilisées dans un cadre public, pas dans le cadre privé et familial.

Chroniques Humour
Textes Poèmes
 Sous-titrage Sketches Doublage

Musique traditionnelle Chanson
 Rap Rock Jazz Reggae
 Électro **Musique** Musique symphonique
 Musique du monde Techno
 Musique instrumentale RnB Zouk

Documentaires musicaux Illustration sonore d'émission
Audiovisuel Vidéo-clips
 Musique pour l'image Musique de publicité

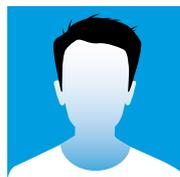
La Sacem, ce n'est pas que des créateurs de la musique !

Il y a aussi des poètes, des humoristes, des auteurs de doublage, des auteurs-réalisateurs d'émissions de télévision, de clips, de documentaires musicaux...

←←← L'ensemble des répertoires est représenté ici.

Des films agités pour bien cogiter et découvrir le droit d'auteur !

Sacem Université a co-produit avec Canopé 5 vidéos qui concernent la musique, la création et le droit d'auteur. Elles sont en ligne sur le site « Les Fondamentaux », plateforme éducative dédiée à l'enseignement primaire. Chaque vidéo est accompagnée de fiches pédagogiques destinées aux parents et aux enseignants.



La redistribution des droits aux créateurs et éditeurs

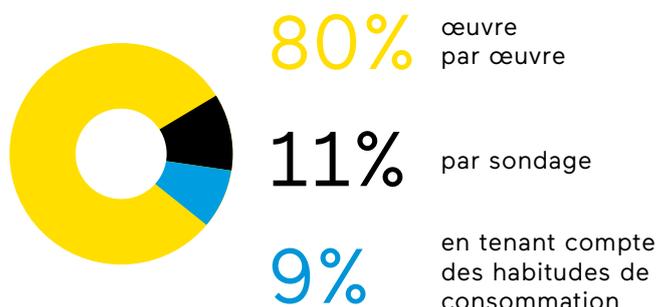
298 000

En 2016, la Sacem a reversé à 298 000 auteurs, compositeurs et éditeurs du monde entier.

La Sacem redistribue les droits aux auteurs, compositeurs et éditeurs en fonction de la diffusion réelle des œuvres. Concrètement, cela signifie que les diffuseurs de musique (radios, télévision, salles de concert, sites internet...) envoient à la Sacem régulièrement la liste de tous les morceaux de musique qu'ils ont utilisés dans leur émissions, lors des concerts, ou bien qui ont été téléchargés/écoutés en streaming sur Internet.

À partir de ces « programmes » des œuvres, la Sacem cherche dans ses bases de données les auteurs, compositeurs et éditeurs de chaque morceau, et leur répartit les droits d'auteur.

Le mode de répartition des droits



LE SAVIEZ-VOUS ?

Comme une coopérative, la Sacem est dirigée par ses membres. Son Conseil d'administration est composé de six auteurs, six compositeurs, six éditeurs, deux auteurs-réalisateurs.

Ils sont élus par leurs pairs (les membres de la Sacem) pour un mandat de trois ans.

PANORAMA DES MUSIQUES ÉLECTRONIQUES

La musique électronique, qu'est-ce que c'est ?

Les musiques électroniques sont un des mouvements artistiques les plus forts de notre époque, le dernier à s'être imposée à la pop culture après le hip hop ou le rock. Elles englobent de nombreux genres et d'innombrables sous-genres.

Les musiques électro sont soumises à des traitements électroniques au centre du geste et de l'esthétique. Elles sont fortement liées aux technologies qui les façonnent (hardware et software) mais utilisent aussi des instruments.

Construction d'une musique électronique : un modèle novateur

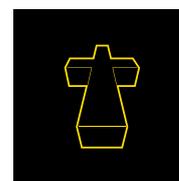
Elle suit des constructions qui dépassent le traditionnel « couplet – refrain – couplet » et la durée des chansons traditionnelles. Elles peuvent s'enchaîner et se remixer sans fin.



Jean-Michel Jarre



Daft Punk



Justice

Un peu d'histoire



1950 Le Groupe de Recherches Musicales (GRM) de Pierre Schaeffer mènent des expérimentations technologiques qui ont fini par imprégner la pop des deux côtés de l'Atlantique
1970 – 1980 l'électro investit la pop de Düsseldorf à Détroit
1980 Arrivée des Raves et fédération du mouvement

1992 Lancement soirées *Wake Up* de Laurent Garnier
1994 Lancement des soirées au Rex Club
1997 Création du défilé techno organisé par FG
1998 Victoire de la musique attribuée à Laurent Garnier « Musique électronique – Dance »
Création de la *Techno Parade* par Jack Lang



Les premiers festivals

Les festivals et les scènes de musiques électroniques se sont multipliés ces dernières années : ce qui est révélateur d'une vraie tendance et de la croissance de cet écosystème culturel.

Les pionniers français du genre, les Nuits Sonores à Lyon, Astropolis à Brest, Nordik Impact à Caen ou le N.A.M.E Festival à Lille, ont été rejoints par Paris en 2013 qui s'est doté de deux festivals de musiques électroniques, le Weather Festival et le Peacock Society. Des scènes locales éclosent à Nantes, Bordeaux, et en région PACA.

On dénombre aujourd'hui plus de 60 festivals de musique électronique en France.

ON LES ÉCOUTE OÙ ?

À la suite de l'ère iTunes, les plateformes de streaming (YouTube et SoundCloud, puis Apple Music, Spotify et Deezer) ont pris une place prépondérante pour la distribution de musique enregistrée

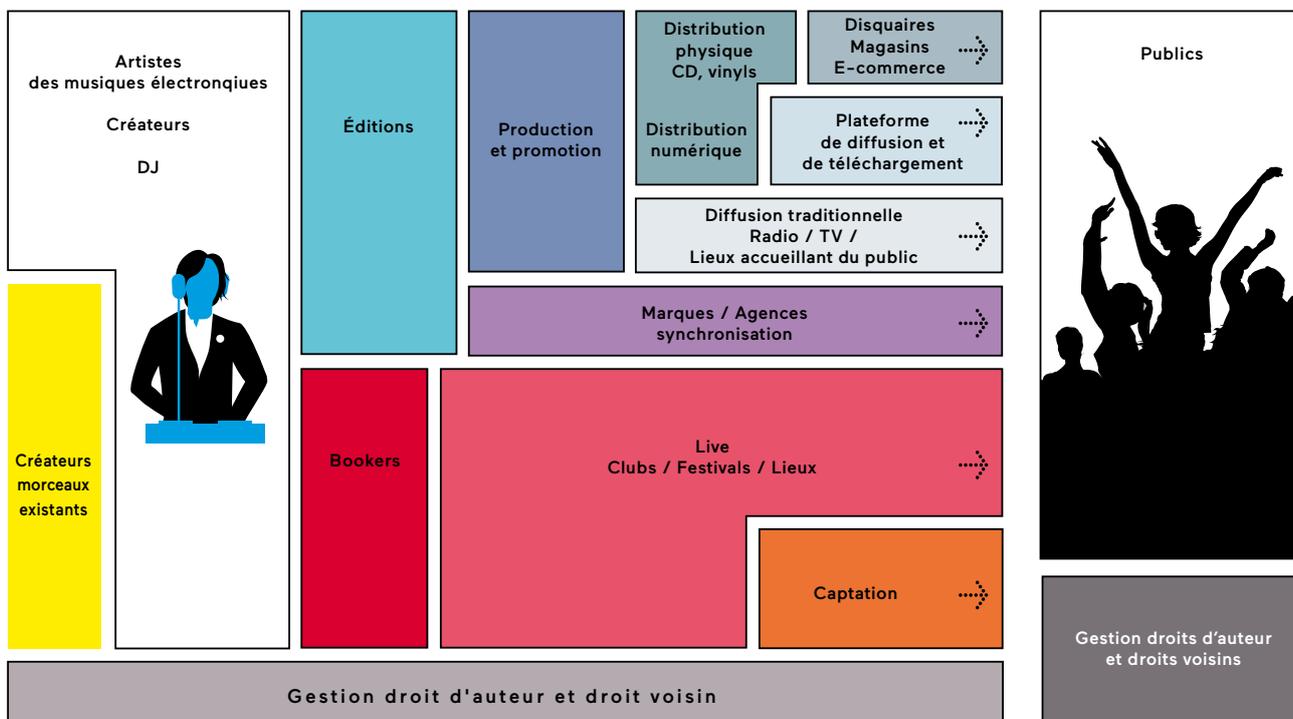
En terme de diffusion, le live représente souvent la source majoritaire de revenus des créateurs techno-house.



La musique pour exister s'ancre dans une chaîne de création qui va du créateur au diffuseur, salles ou festivals.

Retour sur cette chaîne de création, véritable écosystème qui fabrique la musique et la fait vivre ensuite : du producteur au numérique au consommateur d'expérience live.

L'Écosystème des musiques électroniques en France : du producteur numérique au consommateur d'expérience live.



LA CRÉATION, LE MODÈLE DU SAMPLING ET DU REMIX

Les musiques électro mélangent création propre et utilisation d'œuvres préexistantes d'autres créateurs.

Comment fait-on du sampling ?

Les producteurs de musique électro ont une culture musicale de plus en plus développée. Ils exhument des sons et des références du répertoire musical mondial. Ce qui est facilité par Internet puisque ces morceaux résident maintenant à la portée de tous en quelques clics.

La création devient polymorphe : elle mêle production personnelle, emprunts et transformation. Aux côtés des banques de samples, la matière vient aussi des œuvres d'autres créateurs, dont l'artiste de musiques électroniques peut remixer les morceaux, les associer sous forme de mash-up, les sampler, etc...

L'art du remix

Un Remix est une version revisitée d'un morceau. Elle est réalisée à partir des éléments séparés du morceau (ou pistes, ou stems), en studio ou en live. Elle consiste, pour un producteur ou un DJ remixeur, à appliquer sa patte musicale au morceau d'un autre artiste, en modifiant la structure, la durée, la rythmique, les sonorités, les instruments, les effets du morceau original. Le remix est souvent signé du nom du DJ remixeur. Plus ce dernier est célèbre, et plus le remix a de valeur et met l'artiste original en valeur.

Le remix de «Prayer in C» de Lilly Wood & The Prick par le DJ allemand Robin Schulz en est révélateur. Ce dernier a remixé le morceau, à sa propre initiative, et en a tiré un succès retentissant. Le groupe a ensuite signé un contrat, pour entériner une situation gagnant-gagnant pour les deux parties.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Cette méthode du sampling a été initiée par le hip hop. Et les musiques électroniques sont celles qui empruntent le plus aux œuvres de tiers pour en créer de nouvelles

La diffusion

Le numérique a définitivement transformé tout l'écosystème de la création et a donné du pouvoir au créateur. La production de musique enregistrée et sa diffusion est d'abord un outil de promotion, pour soutenir une carrière axée sur le live.

Les créateurs «postent» leurs morceaux eux-mêmes, et les envoient également à d'autres créateurs. C'est une matière première que les autres DJ pourront diffuser ou remix. Le remix se fait en général sur la base d'un accord négocié de gré à gré qui implique un tarif fixe. Mais, bien souvent il se fait aussi sous la simple forme d'un échange de bons procédés, entre deux créateurs qui se remixent l'un l'autre, par affinités artistiques et pour mettre en commun leurs publics respectifs.



Environ 10 millions* de DJ dans le monde

Le nombre de DJ est en augmentation, conformément au succès des musiques électroniques, ainsi qu'à la facilité de les jouer et de les produire, accrue par la démocratisation des technologies.

**Chiffre de la plateforme de téléchargement Beatport, estimation établie en se basant sur le nombre de DJ qui lui achètent des morceaux!*

QU'EST-CE QU'UN DJ ?

Il existe différentes manières d'aborder la prestation live, de même qu'il existe différentes modalités de productions. Certains DJ viennent à la scène par le mix alors que d'autres sont des compositeurs qui se produisent en live par nécessité : celle de diffuser leurs œuvres et de bénéficier des revenus de leurs prestations, là où ceux de la vente des disques s'amenuisent.



© Brice Robert

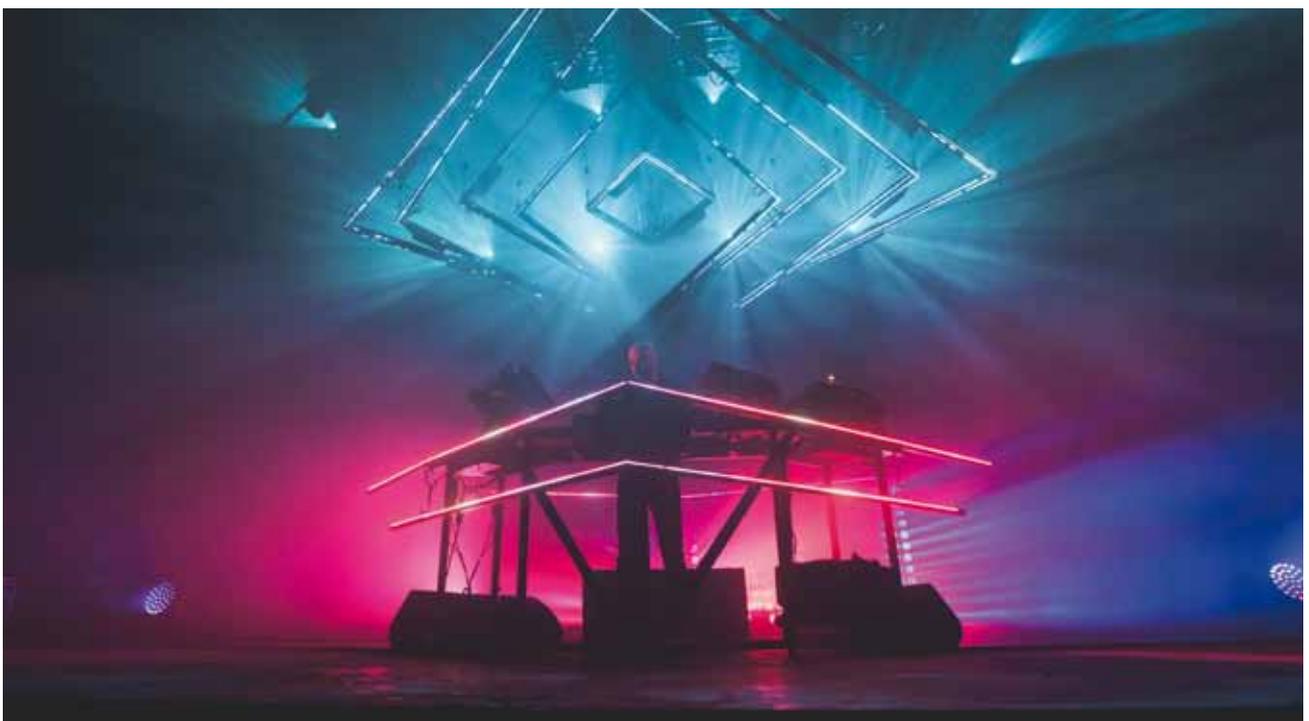
On peut distinguer deux grandes catégories de DJ.



DJ 1 : L'animateur qui sélectionne et enchaîne des morceaux avec talent au sein d'une boîte de nuit, dont il est la plupart du temps résident salarié.



DJ 2 : L'artiste de musiques électroniques qui crée de la musique, en live ou non, parfois basée sur des œuvres existantes, et qui peut proposer un éventail de dispositifs variés sur scène (interprétation de ses œuvres, remixes d'œuvres de tiers, combinaison de disques). Il exerce la plupart du temps son art dans différents clubs ou festivals, qui l'engagent directement ou via son booker, et qui le rémunèrent sur facture ou au cachet selon son statut.



© Laurie Diaz

TYPOLOGIE DES CRÉATEURS DE MUSIQUES ÉLECTRONIQUES

On distingue deux notions, celle de producteur et celle de DJ. Un producteur peut évidemment être DJ. Il peut alors jouer ses productions et celles des créateurs tiers. De même, un DJ peut aussi être producteur et produire pour renforcer sa notoriété et donc multiplier ses engagements. De manière générale, au début de sa carrière, l'artiste de musiques électroniques tend à revêtir les deux casquettes pour multiplier les sources de revenus. Selon l'évolution de son parcours, il peut choisir de conserver l'intégralité de ses activités artistiques (production et scène) ou de se concentrer sur celle qui

lui convient le mieux. Il peut ne faire que produire, pour lui et/ou pour d'autres, en laissant les médias et autres créateurs jouer ses productions. À l'inverse, il peut se concentrer uniquement sur le live, allant jusqu'à faire produire ses propres morceaux par d'autres (on parle de «ghosts producers», parfois réunis lors de «production camps») pour créer les tubes les plus efficaces possibles). Selon les genres musicaux et les débouchés escomptés, l'artiste peut combiner les différents profils dans des proportions qui lui sont propres.



"BEDROOM" PRODUCER

Passionné de musique, il s'approprie (parfois très jeune) les logiciels de MAO (Musique Assistée par Ordinateur) et compose dans sa chambre (d'où bedroom) des morceaux

qu'il poste sur les plateformes et réseaux sociaux dans l'espoir d'un succès viral qui peut être fulgurant, à l'instar de **Petit Biscuit** ou **Kungs**. Le cas échéant, il peut envisager signer un contrat d'édition, trouver un label et ainsi développer sa carrière. La question du live se pose également, car c'est ce qui va permettre de donner une plus grande visibilité à sa musique et surtout produire les meilleures opportunités de revenus.



DJ TECHNO CONFIRMÉ

Il est en contrat avec un «booker» qui lui assure des sets dans le monde entier les vendredis et samedis de chaque semaine, voire plus. La majorité de ses revenus

provient de son activité live (en clubs, en festivals, lors d'événements privés pour des marques). Il est constamment sur les routes et doit apprendre à composer de la nouvelle musique lors de ses déplacements, dans les transports ou les chambres d'hôtels. Ses compositions s'étendent jusqu'aux musiques de films ou à la sonorisation de défilés de mode.



ARTISTE EN DÉVELOPPEMENT

Il a commencé à passer de la musique dans des fêtes privées ou des bars. Sa connaissance et sa

technique grandissant, parfois proche d'un collectif, le nombre de ses sets se multiplie au point qu'il commence à envisager de pouvoir en vivre, ne serait-ce que partiellement. Alors qu'il ne touchait à ses débuts qu'un peu d'argent au noir, ou était payé en boissons, il est désormais en contact avec un «booker» qui lui propose d'adopter le statut d'intermittent pour pouvoir le rémunérer sur les dates qu'il lui trouvera. La question de la production se pose à lui, car elle va lui permettre de définitivement imposer sa marque de fabrique, ce sera sa carte de visite artistique qui multipliera ses opportunités d'engagement.



STAR INTERNATIONALE

Il a réussi à imposer son style et sa musique, qui ont trouvé leur public via la diffusion de ses morceaux et/ou albums sur les médias grand public. Il enchaîne plusieurs centaines de dates par an à un rythme

effréné dans le monde entier. Il a été sollicité par d'autres créateurs pour remixer leurs morceaux et inversement. Plus que des remixes, il produit même désormais la musique d'autres créateurs, via son éditeur ou son label, quand ce n'est pas une équipe de producteurs qui le fait pour lui (ghosts producers). Il peut aussi réaliser des musiques à l'image (campagnes publicitaires, bandes originales de films, musique pour des événements privés).

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES : EN SAVOIR PLUS SUR LA MUSIQUE ET SES MÉTIERS

Le métier d'auteur-compositeur

- **La chaîne YouTube de la Sacem :**

<https://www.youtube.com/user/sacem>

Témoignages vidéos courts d'auteurs et de compositeurs sur leur métier, leurs méthodes de travail, leurs inspirations, leurs rencontres... Jean-Jacques Goldman, Fréro Delavega, Pascal Obispo et bien d'autres.

Et les fondamentaux de la musique coproduits avec Canopé.

- **Retrouvez la Fabrique à Chansons sur YouTube :**

- La Fabrique à Chansons Officiel

Ici vous trouverez les vidéos des chansons de la première et de la seconde éditions, ainsi qu'une partie ressources avec des reportages.

- Canopé

Notre partenaire éducatif propose une playlist « Fabrique à Chansons » avec des vidéos sur la pédagogie mise en place dans les classes durant la première édition.

- **Images d'une œuvre par l'Ircam et le Centre Pompidou :**

<https://www.ircam.fr/transmission/actions-pedagogiques/images-dune-oeuvre/>

Courts films documentaires permettant de saisir quelques étapes de la fabrication d'une œuvre, voir un compositeur au travail...

- **Documents médias par le Hall de la Chanson française :**

<http://www.lehall.com/medias>



ELECTRONIC
MUSIC FACTORY

ELECTRONIC MUSIC FACTORY

est le premier site de ressources dédié aux musiques électroniques dont peuvent avoir besoin non seulement les professionnels des musiques électroniques mais aussi les passionnés ou les débutants. Dès la homepage, on accède aux informations en choisissant sa fonction (artiste, label, booker, éditeur ou organisateur) et ses besoins (se former, obtenir une aide, s'équiper, s'assurer, gérer ses droits d'auteur, etc). Présenté sous formes de fiches pratiques, le site est aussi un carrefour d'informations utiles et de liens pratiques centralisés dans ses pages. Vidéos, sons, définitions permettent de découvrir cet esthétisme.

[#EMFactory electronicmusicfactory.com](https://www.emfactory.com)

Histoire de la musique et répertoire musical

Histoire des arts par le ministère de la Culture et de la Communication :

<http://www.histoiredesarts.culture.fr/reperes/musique>

Repères chronologiques sur l'histoire de la musique.

- **Ces chansons qui font l'histoire :**

<http://eduscol.education.fr/chansonsquifontlhistoire/>

Le site « Ces chansons qui font l'histoire » valorise des ressources sonores et permet de les exploiter à des fins pédagogiques. Le site donne accès à des chroniques radiophoniques courtes de Bertrand Dicale, journaliste et historien de la chanson.

- **Outils pédagogiques de la Philharmonie de Paris :**

<http://education.citedelamusique.fr/>

Frise historique présentant les grands courants musicaux, les dossiers pédagogiques des concerts éducatifs de la Philharmonie et des guides d'écoute de musiques, et plus de 45 000 documents numériques sur la musique : instruments, compositeurs, guides d'écoute, concerts enregistrés.

- **Frise chronologie de INA « En scène » :**

<http://fresques.ina.fr/en-scenes/>

Archives de l'Institut National de l'Audiovisuel sur le spectacle vivant. Partenaires de la Sacem, les structures ci-dessous mènent une politique de renouvellement du répertoire des orchestres et chœurs d'enfants.

- **Jeunesse Musicales de France (JM France) :**

<http://www.jmfrance.org>

Depuis 70 ans, les JM France, association reconnue d'utilité publique, œuvrent pour l'accès à la musique de tous les enfants et jeunes, prioritairement issus de zones reculées ou défavorisées.

- **Les Francofolies :**

<http://www.francofolies.fr/#francos-educ>

Avec Francos Educ, les Francofolies s'engagent aux côtés des enseignants pour favoriser la pratique, la découverte et l'exploration de la chanson par les plus jeunes en complicité avec ses partenaires de l'éducation nationale et de la culture.

- **Les enfants de la Zique :**

<http://www2.francofolies.fr/cms/rubrique-18-francos-educ.html>

Édition d'ouvrages servant d'outil pédagogiques (livret/CD) qui propose chaque année un répertoire de chansons et des pistes pédagogiques afin de favoriser la découverte de la chanson en classe.

- **Orchestre à l'école :**

<http://www.orchestre-ecole.com>

Le dispositif, sur trois ans, a pour but de permettre aux élèves de toute une classe d'apprendre, auprès de professeurs de musique diplômés, à jouer d'un instrument et à évoluer dans un orchestre composé des élèves de cette même classe.

- **La Fédération Nationale des Chorales Scolaires (FNCS) :**

<http://www.fncs.fr>

La FNCS, agréée par le ministère de l'Éducation Nationale, apporte un soutien à la politique de création de répertoire diversifié et adapté aux publics scolaires.

- **L'Institut Français d'Art Choral (IFAC) :**

<https://artchoral.org/creer/>

L'IFAC a pour but de promouvoir l'échange et l'action en commun des acteurs du monde choral, tout en tenant compte de leur diversité.

Droit de la musique

- **Les ressources de Tous pour la musique :**

<http://www.tplmusique.org/>

Vidéos présentant la copie privée, le droit d'auteur.

- **Le site de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique :**

www.sacem.fr

Présentation de la Sacem, de son rôle, de ses membres, l'organisation de la filière musicale en France, et liens vers les autres sociétés de gestion en France, chaînes vidéos de témoignages et entretiens avec des créateurs.

- **Fiches pratiques par la Philharmonie de Paris – Droit de la musique :**

<http://mediatheque.cite-musique.fr/>

Fiches portant sur les thèmes suivants : Le législateur et le musicien ; Le droit d'auteur, le spectacle vivant et l'enregistrement ; Le droit de l'interprète, le spectacle vivant et l'enregistrement ; Les sociétés de perception et de répartition des droits (SPRD) ; La musique, la copie privée, Internet et l'Hadopi ; Diffusion musicale sur Internet : droits, autorisations et redevances.

Économie du disque et du spectacle vivant

- **Etudes EY France Créative sur l'économie de la culture :**

<http://www.francecreative.fr/>

Etudes complètes et infographies résumant l'apport économique et le fonctionnement des différents secteurs de la culture en France, dont la musique.

- **Fiches pratiques par la Philharmonie de Paris – Financements de la musique :**

<http://mediatheque.cite-musique.fr/>

Fiches portant sur les thèmes suivants : Soutiens publics au spectacle vivant ; Soutiens publics au disque et à l'enregistrement ; Fondations et mécénat.

Les métiers autour de l'artiste

- **Les 1001 métiers de la musique par Tous pour la musique :**

<http://www.tplmusique.org/category/les-metiers-de-lamusique/>

Le site propose de nombreuses vidéos sur tous les métiers de la musique.

- **Fiches pratiques par la Philharmonie de Paris – La diffusion :**

<http://mediatheque.cite-musique.fr/>

Fiches portant sur les thèmes suivants : Agents artistiques ; Les orchestres et ensembles vocaux et instrumentaux en France ; Les Festivals.

Les politiques culturelles en faveur de la musique

- **Fiches pratiques par la Philharmonie de Paris – Politiques culturelles :**

<http://mediatheque.cite-musique.fr/>

Fiches portant sur les thèmes suivants : Le ministère de la Culture et de la Communication et la musique ; Les Directions régionales des affaires culturelles ; Associations partenariales de développement culturel ; Labels et réseaux nationaux du spectacle vivant ; Éducation artistique et culturelle et spectacle vivant.

- **La culture avec la copie privée :**

<http://www.copieprivee.org/>

Témoignages de créateurs et explication sur la copie privée, son fonctionnement, son rôle dans le financement de la culture en France.

Outils et aides pour pratiquer

- **Musique Prim :**

<https://www.reseau-canope.fr/musique-prim/accueil.html>

Le site met à disposition des enseignants du premier degré des œuvres musicales, des fiches pédagogiques liées à ces œuvres et des outils afin qu'ils puissent mettre en œuvre en classe la partie « éducation musicale » des programmes. Il propose désormais un dossier « Fabrique à Chansons » dans le Répertoire à chanter pour travailler en classe certaines chansons de la première édition.

- **Jeux en ligne :**

http://www.musenvol.com/cycle_2/index.htm

Activités musicales amusantes pour les élèves du primaire et d'utiles outils pédagogiques pour les spécialistes en musique.

- **Le chant dans la classe – des exercices préparatoires par l'Académie de Poitiers :**

http://ww2.ac-poitiers.fr/ia79-pedagogie/spip.php?article126 #sommaire_1

Un dossier qui a pour but de préparer physiquement à une activité de chant (exercices de préparation vocale et jeux vocaux).

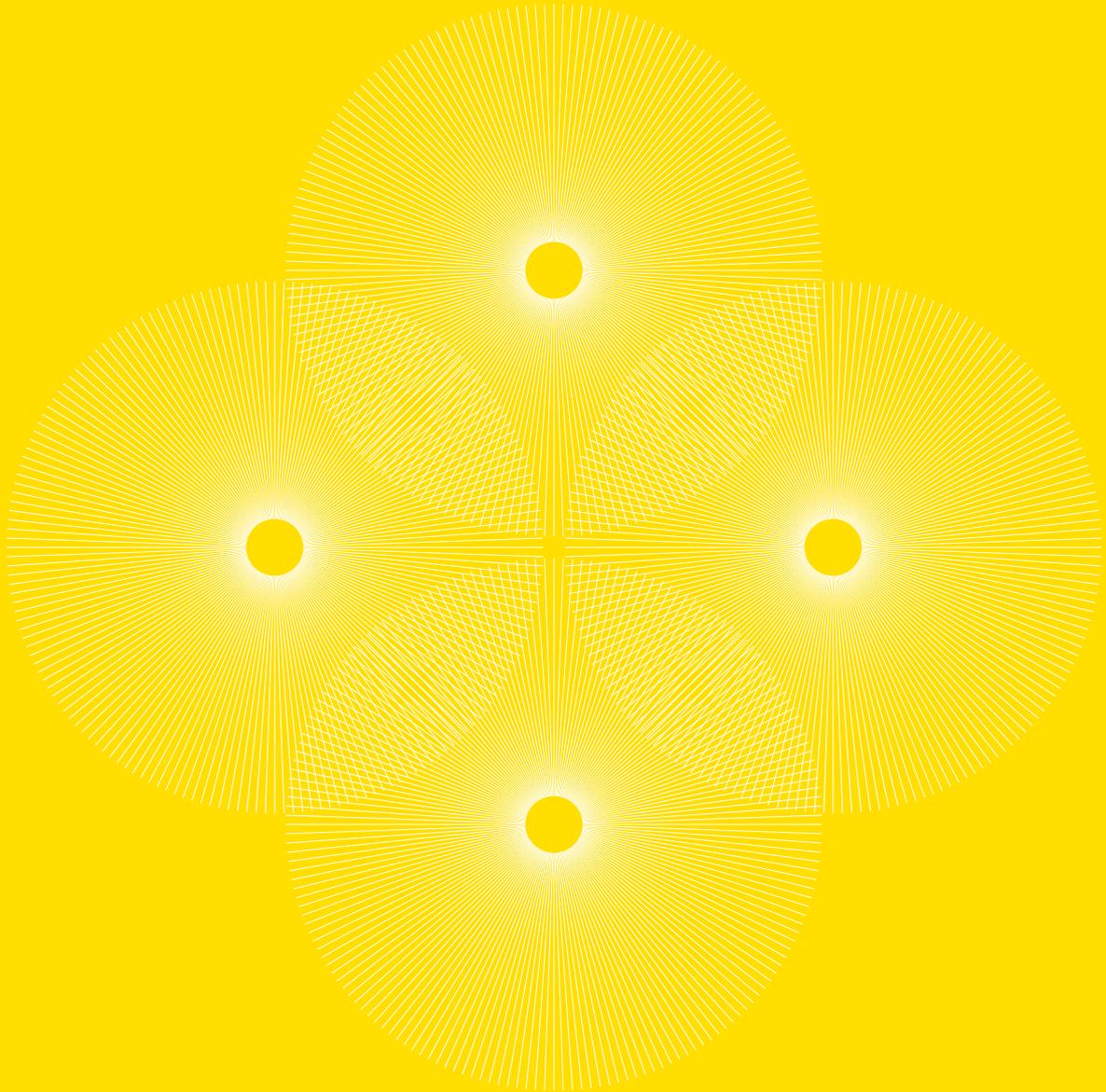
- **Ouvrages :**

Pierre Delanoë, *Comment écrire une chanson* (Paul Beuscher Publications, 1988)

Michel Arbatz, *Le moulin du parolier* (Jean-Pierre Huguët éditeur, 1995)

Robert Léger, *Écrire une chanson* (Éditions Québec Amérique, 2001)

Claude Lemesle, *L'art d'écrire une chanson* (Groupe Eyrolles, 2007)



Retrouvez toutes les informations sur : [SACEM.FR](https://www.sacem.fr)

Contacts : appel.a.projets@sacem.fr

